

MAIRIE de LAVAU

DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de LAVAU,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel public à la concurrence par procédure adaptée suivant les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique, envoyé à la publication le 19 août 2022 en vue de l'attribution de l'accord-cadre à bon de commandes FMM022022 « Ameublement des réserves externalisées du Musée du Pays de Cocagne » décomposé en 2 lots.

Considérant qu'après analyse, il a été retenu pour les lots suivants :

Pour le lot 1 :

PROVOST

**Parc du Ferrain – Allée Gustave Eiffel
59960 NEUVILLE En FERRAIN**

Pour le lot 2 :

PROMUSEUM SAS

**Allée Jean Chaptal
Z.A. des Marceaux
78710 ROSNY SUR SEINE**

Les offres présentées respectant en tout point les critères de sélection définis dans l'avis d'appel à la concurrence.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il sera signé le marché à bons de commande de fournitures "Ameublement des réserves externalisées du Musée du Pays de Cocagne »

Lot n°1 : Mobilier de rangement et de stockage

Pour un montant total de 180 000.00 € H.T. toutes tranches confondues correspondant :

Tranche ferme : 136 300.00 € H.T.

Tranche conditionnelle : 43700.00 € H.T.

Lot n°2 : Fournitures et matériels de conservation

Pour un montant total de 13757.40 € H.T.


Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
Publié le **26 OCT. 2022**
ID : 081-218101400-20221024-1648_MPDDRMUSEE-AU

ARTICLE 2 :

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune au numéro de compte 4862184020.

Fait à Lavaur, le 24 octobre 2022

Le Maire,



Bernard CARAYON